

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-sept avril deux mille vingt-six.

Président : Patrice DELHEURE - **Secrétaire de séance** : François COLLADO

Membres présents : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Nathalie DURAND, David TARDIEU, Josiane RAYNAL, Valérie CAHUZAC, Marie-Claude VABRE, Thomas COUSTON, René MARCEAU, Nathalie VITTRANT, Séverine PAULHE, Sébastien VITALI, Mustapha MOURCHID, Pierre-Antoine ROUQUETTE, Nicolas VAYSSE, Carine COURTES.

Membres absents excusés : Jean-Philippe BLATGÉ procuration à François COLLADO, Laure BACABE, Emmanuelle ROYER.

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
19	16	1	17

Le quorum est atteint.

03_19_2026 1 Désignation représentant commission de contrôle des listes électorales
Délibération rectificative pour erreur matérielle de la délibération 03_19_2026

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que suite aux élections municipales, il convient de nommer un représentant pour la commission de contrôle des listes électorales.

Il rappelle le rôle et les missions de cette commission : elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Cette commission est composée de 3 membres :

- *Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal,*
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet,
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme :

- M. Jean-Philippe BLATGÉ, titulaire
- Mme Emmanuelle ROYER, suppléant
Pour être les membres de la commission de contrôle des listes électorales

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance

François COLLADO



Le Maire

Patrice DELHEURE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérécur, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>